



Refus d'entrée à la crèche car désaccord avec la directrice

Par **Manyvelines**, le **16/06/2023** à **16:13**

Bonjour,

Aujourd'hui la directrice de la crèche où est gardé mon enfant m'appelle pour me demander de le déposer plus tard que son contrat initial car je professionnelle n'est pas encore arrivée.

Je sors avec mon enfant le temps d'aller à la crèche et laisse le seul jeux de clef de notre appartement dans la boîte aux lettres pour mon conjoint. Entre le chemin la directrice m'appelle pour me dire qu'elle ne peut accepter mon enfant. Je refuse car je me retrouve dehors avec mon enfant et que ce n'est pas ce qui devait être convenu. De plus il aurait été le seul enfant non accueilli et ce n'est pas la première fois que ça arrive. Donc je décide de ne pas capituler cette fois. En ressortant de la crèche je rappelle la directrice qui me dit à compter lundi elle n'accepte plus mon fils.

Je rappelle qu'elle est employé que la décision ne lui appartient pas et qu'un contrat nous lie.

Ma question est-ce lundi elle est en droit de le refuser sans recommander de la direction de la crèche ?

Par **Marck.ESP**, le **16/06/2023** à **17:51**

Bonjour

Il convient de relire les clauses du contrat, mais je doute qu'une exclusion soit possible sans préavis plus long.

Par **youris**, le **16/06/2023** à **17:58**

bonjour,

je suppose que la directrice d'une crèche dispose de certains pouvoirs.

mais j'ai l'impression qu'on ne dispose pas de tout les éléments de cette affaire.

salutations

Par **Manyvelines**, le **16/06/2023** à **18:23**

Je suis arrivée énervée à la crèche car se n'est pas la première fois que mon enfant est relayé au second plan et refusé. Même un autre enfant du même contrat est gardé et non on enfant. Je suis de plus enceinte ce qui n'aide pas à ma patience pourtant je l'ai été à plusieurs reprise en acceptant ces injustices. Là je n'ai pas voulu me taire, je n'ai manqué de respect à personne ni agressé personne.

Merci pour vos réponses